

2026 DPE 36 Conventions de subvention pour quatre projets auprès d'associations œuvrant pour la réduction des déchets

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) adopté par le Conseil de Paris en décembre 2024, a pour objectifs de réduire de 100 000 tonnes la production annuelle de déchets à Paris d'ici à 2030 et de tripler le taux de valorisation des déchets collectés.

Pour atteindre ces objectifs ambitieux, les actions de sensibilisation constituent un axe majeur de la politique municipale en matière de prévention des déchets. La Ville de Paris consacre ainsi depuis de nombreuses années des moyens importants à l'information et à la sensibilisation des habitant.e.s aux gestes de réduction, de réemploi, et de tri, en mobilisant son réseau de partenaires engagés dans la construction d'actions qui participent activement au changement de comportement.

Afin de réaffirmer l'engagement de la Ville de Paris pour la sensibilisation des citoyen.ne.s aux enjeux de la réduction des déchets, il vous est proposé de soutenir les projets présentés par les associations Aremacs, la Compagnie du 20^e, Jardin partagé Truillot et Halte à l'Obsolescence Programmée.

L'association Aremacs, créée en 2004, contribue depuis 20 ans à la transition écologique et sociale de la filière événementielle, culturelle et sportive. Grâce à près de 1000 bénévoles et 35 salarié.e.s engagé.e.s sur ses 5 antennes régionales, l'association rencontre plus de 3 millions de personnes et accompagne plus de 200 évènements chaque année. A ce titre, l'antenne Île-de-France a accompagné de nombreux acteurs de l'événementiel dans la réduction et la gestion responsable de leurs déchets et déploie ses outils d'animation et de sensibilisation sur le territoire de Paris et sa région tel que le Festival We Love Green et les fan zones des Jeux olympiques et Paralympiques. L'activité de l'association s'inscrit pleinement dans les objectifs parisiens de réduction des déchets du PLPDMA et de la charte des évènements éco-responsables.

Pour son activité de sensibilisation, l'association est amenée à transporter fréquemment du matériel d'animation et de pré-collecte et a recours à la location d'utilitaires thermiques. Elle souhaite faire l'acquisition d'un vélo cargo ou triporteur électrique pour réduire l'usage de l'utilitaire sur plus d'un tiers de ses interventions. Ce vélo deviendra également un support pédagogique puisqu'il sera équipé d'une table de tri pour des ateliers mobiles de sensibilisation.

Ce projet est lauréat du budget participatif 2025, au sein du projet global « Plus de propreté, plus de tri et moins de bruit » qui vise à améliorer la propreté et le tri des déchets tout en réduisant les nuisances et l'empreinte carbone. L'acquisition du vélo électrique permettra ainsi à Aremacs de limiter les nuisances sonores et la pollution tout en poursuivant ses actions en faveur du tri des déchets et de leur réduction.

Afin de soutenir l'association, je vous propose d'attribuer à l'association AREMACS, via une convention d'investissement de budget participatif d'une durée d'un an, une subvention d'un montant de 14 000 euros pour l'exercice 2026.

L'association La Compagnie du 20^e a été créée par des habitant.e.s et partenaires du quartier Fougères Le Vau, dans le cadre du projet Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée. Très engagée en matière de réduction des déchets, l'association a ouvert une ressourcerie à proximité de la Porte des Lilas dans le 20^e et anime régulièrement des ateliers de couture et de réparation. La Compagnie du 20^e propose de développer un nouveau projet dans le cadre du Territoire Zéro Déchet du 20^e arrondissement, situé Place de la Réunion, en s'appuyant sur son expérience et son ancrage local pour mobiliser le tissu partenarial et associatif du quartier. Elle déclinera ainsi un programme d'actions à destination des habitant.e.s en pied d'immeuble et sur l'espace public (porte-à-porte, collecte pour réemploi, donnerie éphémère, animation de Trimobile). Au près des commerçants du marché de la Place de la Réunion, elle cherchera à aller au-delà de la sensibilisation en expérimentant des solutions de récupération des invendus alimentaires, de valorisation des cagettes et d'alternatives aux sacs plastiques et papiers à usage unique.

Enfin, elle mènera des actions visant à renforcer l'économie circulaire en préfigurant un espace de troc et une bibliothèque d'objets.

Afin de soutenir l'action de cette association, je vous propose d'attribuer à l'association La Compagnie du 20^e, via une convention annuelle d'objectif d'une durée d'un an, une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 euros pour l'exercice 2026.

L'association Jardin partagé Truillot a créé en 2021 le réseau « compost 11 » afin de fédérer et soutenir habitants et associations du 11^e dans leur engagement pour le compostage de proximité. Le réseau réunit mensuellement les référents de sites de compostage, habitants et associations de l'arrondissement afin de partager des retours d'expériences, organiser des événements et lancer des expérimentations. Ce travail est complémentaire à l'accompagnement réalisé par la DPE, car il participe, au travers de cet accompagnement de proximité, à la pérennisation des sites de compostage.

En 2026, l'association souhaite poursuivre ces actions au travers de plusieurs objectifs : animer mensuellement le réseau « Compost11 », accompagner les sites

par le biais de visites régulières, développer de nouveaux outils de communication et poursuivre les expérimentations autour du compostage (bacs connectés, bacs en bois brûlé...).

Afin de soutenir l'action de cette association, je vous propose d'attribuer au jardin Truillot, via la signature d'une convention annuelle d'objectifs, une subvention de fonctionnement d'un montant de 5.000 euros pour l'exercice 2026.

L'association Halte à l'Obsolescence Programmée a pour objet de dénoncer les pratiques d'obsolescence programmée sous toutes leurs formes, sensibiliser les citoyen-ne-s et les publics aux enjeux liés à la réparation et à la nécessité de promouvoir un modèle de société fondé sur une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières, et proposer des solutions aux pouvoirs publics nationaux et territoriaux ainsi qu'aux différents acteurs de la société.

En 2026, l'association souhaite développer des activités de conseil et de sensibilisation sur le territoire parisien, à travers des études d'impact et de prospective dans le but d'appuyer l'action publique parisienne de la réparation, ainsi que des actions de communication et d'animation pour faire connaître les écosystèmes locaux de réparation et les dispositifs nationaux existants pour encourager les publics à réparer leurs objets. Ainsi l'association proposera des formations en direction des publics scolaires, animera un réseau d'artisans et de professionnels de la réparation avec pour objectif de les intégrer au dispositif de bonus réparation pour réduire le coût pour le consommateur. Il accompagnera également la Ville sur l'élaboration d'une campagne de communication dédiée à la réparation et l'organisation des Journées Nationales de la Réparation à Paris en octobre 2026.

Afin de soutenir l'action de cette association, je vous propose d'attribuer à l'association Halte à l'Obsolescence Programmée, via la signature d'une convention annuelle d'objectifs, une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 euros pour l'exercice 2026.

Les projets proposés par Aremacs, la Compagnie du 20^e, l'association Jardin partagé Truillot et l'association Halte à l'Obsolescence Programmée répondent aux objectifs de la Ville de Paris en matière de sensibilisation à la réduction des déchets.

Dans ce contexte, je vous propose d'attribuer les subventions à ces quatre associations et de m'autoriser à signer avec elles les conventions afférentes.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris,